

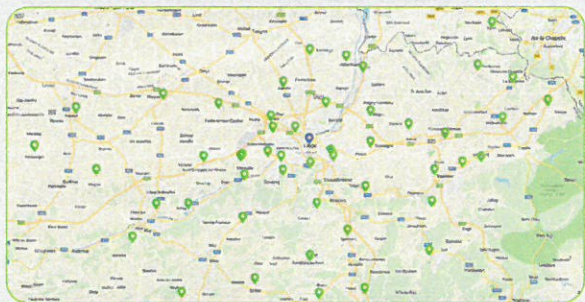
info



RECYPARC

NOS RECYPARCS

Outils de collecte principal d'Intradel, les **49 recyparcs** et le **recy parc mobile** drainent 45% des déchets collectés sur les 72 communes de notre zone.



Quelques chiffres :

- **49** recyparcs répartis dans 72 communes
- **1** recy parc mobile
- **+ de 30 types** de déchets collectés
- **+ de 2.000.000** visites/an
- **+ de 225.000** tonnes de déchets déposés/an
- **Près de 8000** utilisateurs/jour

Le quota journalier et annuel

Pour le bon fonctionnement de l'exploitation de votre recy parc **les apports sont limités à 1m³ tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recy-parc**, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées.

Si ce quota journalier peut parfois causer des frustrations dans le chef des usagers, il faut savoir qu'il a été établi dans le but de permettre au plus grand nombre d'accéder aux recyparcs afin d'y déposer des déchets dans des quantités issues de l'activité normale d'un ménage. Cette gestion doit également permettre de **minimiser le risque de saturation des conteneurs et d'éviter l'inaccessibilité de ceux-ci pour l'usager.**

Où en suis-je dans mes quotas ?

Pour connaître l'état de vos quotas, vous pouvez vous adresser à tout moment aux **préposés** présents dans les recyparcs. Ils introduiront votre carte d'identité dans le lecteur mobile et ils pourront vous indiquer les quantités de déchets déjà amenées au cours de l'année. Vous pouvez également nous contacter au **04/240.74.74**.

DES DÉCHETS EN TRÈS GRANDE QUANTITÉ ?

- Pour de très grandes quantités de déchets, nous vous invitons à recourir à des **services de location de conteneurs** ou des **centres de tri privés payants**.
- Pour les déchets de jardin, vous pouvez vous rendre dans nos **Biocentres** de Grâce-Hollogne ou Soumagne, où les quotas journaliers ne sont pas d'application (seule limite : le quota annuel de 13m³/an).
- **Achat de quotas supplémentaires** pour les particuliers prévu à partir du 01/07/2019

QUOTAS ANNUELS

- Les encombrants et encombrants non combustibles **4 m³/an**
- Les déchets de bois **3m³/an**
- La frigolite **1 m³/an**
- Les déchets inertes (terres et briquillons) **5m³/an**
- Les déchets de construction contenant de l'asbestociment **3m³/an**
- Les déchets de jardin **13m³/an**
- Les pneus **5 pièces/an**

infos



04 240 74 74
www.intradel.be

info

Intradel

RECYPARC

04 240 74 74
www.intradel.be

infos

Le quota journalier et annuel

Pour le bon fonctionnement de l'exploitation de votre recyparc **les apports sont limités à 1m³ tous matériaux confondus, par véhicule, par jour et par recyparc**, quel que soit le nombre de personnes présentes dans le véhicule ou de cartes d'identité présentées.

Si ce quota journalier peut parfois causer des frustrations dans le chef des usagers, il faut savoir qu'il a été établi dans le but de permettre au plus grand nombre d'accéder aux recyparcs afin d'y déposer des déchets dans des quantités issues de l'activité normale d'un ménage. Cette gestion doit également permettre de **minimiser le risque de saturation des conteneurs et d'éviter l'inaccessibilité de ceux-ci pour l'utilisateur**.

Pour connaître l'état de vos quotas, vous pouvez vous adresser aux **préposés** présents dans les recyparcs ou nous contacter au **04/240.74.74**.

QUOTAS ANNUELS

- Les encombrants et encombrants non combustibles
4 m³/an
- Les déchets de bois
3m³/an
- La frigolite
1 m³/an
- Les déchets inertes (terres et briquillons)
5m³/an
- Les déchets de construction contenant de l'asbeste- ciment
3m³/an
- Les déchets de jardin
13m³/an
- Les pneus
5 pièces/an